Secrétariat du Grand Conseil

QUE 539

Question présentée par le député : M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 13 octobre 2016

Question écrite urgente

Les primes maladie prennent l'ascenseur : quel est l'impact de la migration et de la détention sur le montant des primes ?

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a dévoilé lundi 26 septembre les primes maladie 2017. Sans surprise, le ministre de la santé Alain Berset a annoncé que l'an prochain la prime standard de l'assurance obligatoire de soins augmentera de 4,5% en moyenne en Suisse. Genève fait malheureusement partie des onze cantons (AI, BL, FR, GE, GL, GR, JU, NE, SO, TI, VS) où l'augmentation sera supérieure à 5%.

Dans notre canton, les primes pour les adultes augmenteront de 5,7% alors que les primes pour les enfants explosent avec une hausse de 9,7%. La facture s'annonce donc particulièrement salée pour les familles. Les revenus ne progressant pas aussi vite que la hausse des coûts de la santé, la part du revenu consacrée au paiement des primes maladie croît d'année en année.

Si la hausse est douloureuse pour les ménages qui règlent eux-mêmes leurs primes (en moyenne 18% de leur revenu), elle n'est non plus pas sans conséquences sur les recettes de l'Etat. En effet, les primes d'assurance-maladie versées par le contribuable sont déduites, à concurrence des montants admis, du revenu. Une diminution des revenus imposables va de pair avec une baisse des recettes fiscales. L'érosion des revenus imposables est également susceptible d'accroître le nombre de bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie.

Enfin, la somme des primes maladie versées par l'Etat aux assureurs LAMal pour la prise en charge des personnes bénéficiaires des prestations d'aide financière de l'aide sociale devrait très logiquement augmenter.

A ces effets pervers s'ajoute celui décidé le 19 décembre 2002 par l'OFAS, par voie de circulaire, qui intime l'ordre aux assureurs-maladie,

QUE 539 2/3

donc aux assurés contributeurs, d'admettre les sans-papiers dans l'assurance obligatoire de base des soins.

Dans sa réponse Q 3577-A du 3 septembre 2003, le Conseil d'Etat avait répondu comme suit :

- tout adulte clandestin peut obtenir du SAM une attestation de soumission à l'assurance obligatoire des soins;
- de 1999 à 2003, le SAM avait délivré 580 attestations d'assujettissement ;
- le clandestin, avec ou sans attestation, peut demander son adhésion à tous les assureurs reconnus par l'OFAS;
- faute de justificatifs, seul le 6% de la population des adultes clandestins était affiliée auprès d'un assureur suisse;
- les enfants clandestins scolarisés sont soumis à l'obligation d'assurance-maladie. Une attestation d'assurance-maladie est établie par le SAM à la demande des institutions comme la délégation à la petite enfance de la Ville de Genève, le Centre de Contact Suisse-Immigrés (CCSI), le CO, le service des classes d'accueil et d'insertion, le CEPTA et les assistants sociaux des différentes écoles, pour les élèves relevant du postobligatoire;
- les nouveau-nés sont directement affiliés par le service social de la maternité

En 2002, selon les indications des organismes chargés des enfants clandestins, 1522 enfants ont été assujettis, à charge des assurés contributeurs, à l'assurance-maladie obligatoire.

En 2016, l'Hospice général a estimé le coût de la prise en charge d'un migrant à 2108 F/mois. Il a précisé que le coût des frais médicaux pour cette catégorie de personnes s'élevait à environ 8000 F/an.

Il a également indiqué que, en moyenne, les personnes à l'aide d'urgence (604 en 2015) restaient en moyenne deux ans et demi dans ce statut.

Le contexte économique et politique a incité de nombreux migrants et quelques Syriens (124 en 2015) à trouver refuge en Suisse.

Dans le même temps, le marché de l'emploi est à la peine. Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en pronostiquant un taux de chômage de 5,9% en 2017.

L'OCSAT a récemment annoncé que « Au deuxième trimestre 2016, dans le canton de Genève, l'emploi (sans le secteur primaire, le secteur public international ni les services domestiques) exprimé en équivalents plein temps (EPT) recule en un an (-0,3%). Il avait diminué de 0,4% au premier

3/3 QUE 539

trimestre. La baisse est plus marquée dans le secteur secondaire (-1,4% en un an) que dans le tertiaire (-0,1%), soit une situation plus grave qu'en 2008 ou 2009. La perte d'emplois depuis le 3° trimestre 2015 se monte à environ 2400 ETP en neuf mois¹.

En résumé, la solidarité de la prise en charge des frais médicaux totaux repose sur une population non subventionnée proportionnellement toujours plus réduite.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pour les années 2010 à 2015, quel a été le coût pour les HUG de la prise en charge des clandestins, respectivement des NEM et des détenus non affiliés auprès d'un assureur suisse ?
- 2) Pour les années 2010 à 2015, par année, quel a été le montant annuel global et moyen (par personne) de la consommation de soins (frais maladie, accident, chirurgie réparatrice, soins dentaires) à charge de l'assurance-maladie obligatoire, selon qu'il s'agisse d'un clandestin, d'un migrant pris en charge par l'Etat dans le cadre de la loi sur l'asile (requérants d'asile N/F, aide d'urgence, réfugiés B/F/contingent HCR, permis autres : B/C/CH/ET SP) d'un NEM, ou d'un détenu qui n'est pas résident en Suisse ?
- 3) Pour les années 2010 à 2015, par année, pour chacune des quatre catégories de la question 2 ci-dessus, quelle est la différence entre la consommation de soins globale, par tranche d'âge (adulte, jeune adulte et enfant) et la prime d'assurance-maladie moyenne genevoise?
- 4) Pour les années 2010 à 2015 quel a été le coût total, par année, à charge du SAM, de l'Hospice général, respectivement d'autres institutions des subsides d'assurance-maladie, respectivement des primes d'assurance-maladie et des frais médicaux (migrants, détenus et résidents réunis)?

-

L'indice de l'emploi est passé de 126.2 à 125.2, soit une perte de 1% des emplois dans le secteur privé, le secteur public n'ayant pas à ma connaissance supprimé 700 emplois sur cette période.